

QUAND UNE DPIP SE PREND POUR LA 1ère MINISTRE

MARSEILLE LE 13 JUILLET 2022

Derrière votre air condescendant Madame la DPIP de Marseille, vous n'êtes pas sans savoir que toutes les OS et la DAP ont signé la charte du dialogue Social, qu'apparemment vous ignorez gravement.

Vous convoquez des agents CPIP, refusant de leur préciser le contenu de l'entretien « individuel », malgré leur diverse demande.

Demandant de ce fait à être assisté par leurs représentants syndicaux et vous empêchez ceux-là même de pouvoir assister à cet entretien, malgré la demande écrite faite de leurs parts à être représenté !

Avez-vous entendu parler **des risques psychosociaux (RPS)** ? Et de l'obligation faite aux chefs de service de préserver la santé et la sécurité de leurs agents ?

Nous vous conseillons de lire : **Les risques psychosociaux (RPS) pour les nuls, un guide CGT Insertion Probation**. 4 pages à lire et mettre en pratique d'urgence et sans modération !

Quant à la CGT, elle préfère employer le terme « **risques socio organisationnels** », au lieu de risques psycho-sociaux. Ils sont engendrés par l'organisation du travail et impactent la santé physique et mentale des agents. Ce ne sont pas les agents qui ramènent leurs difficultés personnelles sur leur lieu de travail.

La situation anxiogène dans laquelle vous avez mis vos agents ce jour-là, en refusant l'accès à la représentante syndicale, met en lumière une seule chose : **Une politique de despotisme managérial !**

*“ Respecter l'autre, c'est le considérer en tant qu'être humain
et reconnaître la souffrance qu'on lui inflige.”*

Prenez soin de leur santé Madame la directrice ce sont eux qui font avancer le navire ! L'été s'annonce caniculaire.

Le bureau Régional PACA CORSE